

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ENQUÊTE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE POUR LA
REHABILITATION D'UNE USINE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE
LA COMMUNE DE MAZERIER

Arrêté n° 278 /2021 du 10 février 2021 de Madame la Préfète de l'Allier

Enquête du lundi 15 mars 2021 au lundi 29 mars 2021 en mairie de Mazerier.

Commissaire enquêteur : Franck RIPART

A l'issue de cette enquête publique et compte-tenu des éléments cités précédemment, je considère que :

- ⇒ L'enquête s'est déroulée conformément à la loi,
- ⇒ Les dossiers soumis à l'enquête étaient clairs, précis et complets permettant une bonne compréhension du public,
- ⇒ Les formalités de publicité ont été respectées,
- ⇒ Aucun incident n'a eu lieu au cours des 15 jours d'enquête,
- ⇒ Malgré l'importance du projet, l'enquête n'a pas mobilisé beaucoup de personnes : deux riverains uniquement,
- ⇒ Le projet assurera une production de 1250 m³/jour pour l'alimentation de la ville de Gannat et jusqu'à 50000 m³/jour en cas de besoin,
- ⇒ **L'intérêt général du projet est évident :**
 - Le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA), au titre de sa compétence obligatoire de « *maîtrise d'ouvrage des opérations de production, de transport et d'interconnexion des réseaux d'eau potable ou d'eau brute...* », assure une mission d'interconnexion et de sécurisation en eau potable du territoire pour tous les syndicats du département de l'Allier, et notamment le SIVOM Sioule et Bouble.
 - Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur pour la sécurisation en eau potable du département de l'Allier mené par le SMEA, il a été acté que la ressource de La Vernue et la station associée de Mazerier sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la stratégie globale de sécurisation car la rivière Sioule présente des atouts en quantité et qualité qui peuvent être optimisés.
 - Le SMEA est compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la prise d'eau de La Vernue et de la construction d'une nouvelle usine de traitement pour l'alimentation en fonctionnement normal de la ville de Gannat à hauteur de 1250 m³/j et l'extension de la production jusqu'à 5000 m³/j en cas de besoin de sécurisation du SIVOM et des autres membres du SMEA.
 - L'analyse bilancielle fait ressortir un bilan favorable au projet :
 - Le projet mis à l'enquête présente un caractère d'intérêt général de par le rôle essentiel de la prise d'eau de La Vernue et de la station de traitement de Mazerier,
 - L'expropriation envisagée est nécessaire pour atteindre les objectifs visés par le projet mis à l'enquête : sécurisation de l'assiette foncière et acquisition de la totalité de l'emprise de la parcelle cadastrée section E63,
 - Le bilan coût / avantages est favorable à la réalisation du projet : le coût financier de l'opération estimé par le SIVOM Sioule et Bouble à 10.000 € toutes indemnités comprises est supportable.
- ⇒ **En conséquence**, j'estime que ce projet de réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable à Mazerier à la demande du SIVOM Sioule et Bouble présente **un intérêt général évident et pertinent ; Il présente une utilité publique indéniable justifiant le recours à l'expropriation de DUP :**

➤ J'émet un AVIS FAVORABLE à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération,

Verneuil en Bourbonnais, le 15 avril 2021.

Le Commissaire Enquêteur

